



ASSEMBLEE GENERALE DU 14 DECEMBRE 2021
Réponse à une question écrite reçue d'un actionnaire

SODEXO a reçu une question écrite d'un actionnaire qui a ainsi fait usage de la faculté qui lui était offerte par l'article L. 225-108 du Code de commerce. Cette question écrite, en date du 29 novembre 2021, a été envoyée par courrier électronique, à l'adresse communication.financiere@sodexo.com, par Monsieur Alain Balesdent.

Question :

« En 2021, Sodexo a avancé d'un mois la tenue de son Assemblée Générale ainsi que le paiement du dividende. Faut-il considérer que, pour les années à venir, le calendrier financier de Sodexo sera désormais tenue de l'Assemblée Générale et paiement d'un éventuel dividende en décembre ? »

Réponse :

Oui la tenue de l'Assemblée Générale et le paiement d'un éventuel dividende auront désormais lieu en décembre.